

**La puissance
de La Fibre pour les Pros !**

À partir de
55000 FCFA /mois

Conditions générales d'accès : Togocom SA - Conditions d'accès et d'utilisation de la fibre optique dans le cadre de l'accord de partenariat entre Togocom et les opérateurs mobiles et fixes autorisés à délivrer des services de télécommunications.

Togocom tg  



Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité
N°773 du 16 Mai 2022 / Prix : 250 FCFA

Togo / Gestion des finances publiques



Les travaux d'évaluation prévus pour ce 17 mai

L'assainissement des finances publiques fait partie des priorités du gouvernement togolais sous le leadership du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. C'est dans ce cadre que le ministère de l'économie et des finances organise depuis le début de ce mois, les travaux d'évaluation du système de gestion des finances publiques du Togo. Ces travaux se tiendront selon la méthode PEFA dont les résultats finaux seront disponibles en fin d'année 2022. Une cérémonie officielle de lancement de ladite évaluation est prévue le 17 mai 2022, afin de permettre aux experts évaluateurs de débuter les travaux d'évaluation. Cette cérémonie verra la participation des acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers...

[Lire page 4](#)

Graves litiges fonciers au Togo et en Afrique : **Comment y mettre définitivement un terme ?**



Attaque terroriste contre le Togo
**Le Président de la COJEV,
Kovi Adanbounou, appelle les
populations à collaborer
avec le gouvernement **



La fibre optique désormais
accessible au plus grand nombre :
**Togocom répond aux
différents besoins 
d'accès à l'Internet**



Coopération :
**Le Japon assiste
le Togo en produit
alimentaire **



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADDITIONS
TOGO
Partenariat Public Privé : ARISE 65% + République Togolaise 35%
■ 400 Ha d'Ecosystème Industriel (Transformation Agricole)
■ 200 Ha d'Ecosystème Logistique - Stockage - 60 000 m²
■ Parc à Camion - Capacité de 484 camions
■ Premier Parc Textile en Afrique de l'Ouest (du coton au vêtement)
■ Parc Solaire - 380 MW Energie
■ Développement durable - Zéro Déchet - Zéro Carbone
■ Guichet Unique regroupant 26 Autorités Administratives Nationales
Route Nationale N°1, Région Maritime - Togo - BP 12977 - +225 3222 0770 | pia@arsenet.com | www.pia-togo.com 

**Au service
de l'industrialisation
du Togo**



Campagne Agricole 2022-2023 :

Retour sur les nouvelles dispositions du gouvernement

Avec la crise sanitaire due au Covid-19, la campagne agricole 2021-2022 a été secouée par des aléas. On en dénombre également des perturbations climatiques caractérisées par des pluies tardives et des creux pluviométriques très importants.

Ce qui a engendré des pertes de récoltes, surtout au niveau des céréales qui ont payé le plus lourd tribut. Malgré ces difficultés, le ministère en charge de l'agriculture note des résultats satisfaisants. Avec ces résultats, le gouvernement compte relever d'autres défis qui s'imposent à l'agriculture et qui sont en lien avec les objectifs de sa feuille de route 2020-2025.

C'est dans cette dynamique que de nouvelles mesures ont été annoncées pour la réussite de la campagne agricole 2022-2023. Avant d'énumérer ces nouvelles mesures, le directeur de cabinet du ministère de l'agriculture, Kolani Dindiogue a présenté le bilan de la précédente campagne.



La table lors de la cérémonie. Au milieu le Directeur de cabinet

Présentation qui s'est déroulée le lundi 9 mai dernier au cabinet dudit ministère en présence des journalistes.

En termes de bilan alimentaire, la campagne agricole 2021-2022 a permis de dégager des excédents bruts de production de 199 682 tonnes pour les céréales (dont 159 104 tonnes de maïs), 751 703 tonnes pour les tubercules, et 139 186 tonnes pour les légumineuses. Par contre, pour le riz, malgré sa progression de 3,56 %, la production reste déficitaire de 88 672 tonnes en riz blanc. Les produits carnés (viandes et abats) ont

connu un déficit. En ce qui concerne les produits halieutiques, les taux de couverture sont estimés respectivement à 60 % et 20 %.

"Malgré des réserves de produits agricoles disponibles auprès des producteurs en zones rurales, il est malheureusement constaté depuis décembre 2021 une hausse des prix des denrées alimentaires de base notamment le maïs, le sorgho et le niébé", a indiqué M. Kolani Dindiogue.

Les mesures prises pour la campagne 2022-2023

Selon M. Kolani Dindiogue, des dispositions sont prises

pour la réussite de la campagne agricole 2022-2023. Une campagne qui est en lien avec la feuille de route gouvernementale 2020-2025. L'ambition du gouvernement, c'est de faire de l'agriculture togolaise une agriculture productive. Mais pour y parvenir, trois (3) projets et une réforme sont adressés au ministère de l'Agriculture. Il s'agit notamment de : l'amélioration des rendements et de la productivité agricoles, de l'accélération du mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA), l'agrandissement de l'Acropole de Kara en partenariat avec le privé et la réforme de la politique foncière agricole.

Au regard des défis rencontrés dans le déroulement de la campagne agricole 2021-2022, le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural à travers son directeur de cabinet, a énuméré ces dispositions. Il s'agit de l'accélération et le renforce-

ment de la mise en œuvre des activités prioritaires du secteur, notamment la gestion des intrants, les aménagements des terres, la promotion de la mécanisation agricole, la maîtrise de l'eau, le développement des filières animales. Le financement des activités des producteurs agricoles sans oublier la lutte contre la flambée des prix des produits agricoles.

Le gouvernement a aussi mobilisé 76 000 tonnes d'engrais qui sont vendus aux producteurs à 18 000F la tonne grâce à une subvention de plus de 40% (13 000F) par l'Etat. Ces engrains sont disponibles dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA) et feront l'objet d'un suivi rigoureux afin de limiter la spéculation constatée au cours de la campagne 2021-2022.

Par ailleurs, plus de 3 000 tonnes de semences ont été certifiées et déployées sur le terrain avec le réseau national des producteurs semenciers. De même, 80 nouvelles ZAAP sont en cours de réalisation pour une superficie de 8 000 hectares. Les travaux d'aménagement vont s'étendre dans la plaine de Mô afin de disposer de 4 500 hectares exploitables.

Elom

Education et accès à l'eau potable :

L'ONG AOIB inaugure 3 bâtiments scolaires et 6 forages dans les Lacs1 et dans le Yoto

C'est dans son rôle d'ONG de développement, que l'ONG pour l'Appel, l'Orientation à l'Islam et la Bienfaisance (AOIB) a procédé le mercredi 11 et le jeudi 12 mai 2022, à la remise officielle de trois Bâtiments scolaires de deux classes et un bureau dont deux bâtiments et six forages dans les communes des Lacs1 et un bâtiment scolaire au Lycée d'Ahepé dans la commune de Yoto2. Ces joyaux viennent pallier le manque d'infrastructures scolaires dans les deux localités et d'accès à l'eau potable dans la commune des Lacs1.



Une vue des deux ouvrages réalisés par l'ong AOIB

bancs pour élèves dans chaque classe, une table et une chaise pour directeur.

Pour M. Mohamed Chaibou Barana, le Président Directeur Général de l'ONG AOIB, sans une éducation de qualité, aucune évolution n'est possible. Et pour tout améliorer dans un pays, il faut d'abord commencer par le cadre éducatif. C'est dans ce sens que son organisme s'investit depuis plusieurs années dans la construction des infrastructures scolaires dans le but de permettre aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions.

L'objectif est d'accompagner les efforts du gouvernement dans le processus d'amélioration et de développement du cadre

éducatif togolais. Aussi le PDG a fait savoir que l'autre objectif de sa structure est de lutter efficacement contre la pauvreté sous toutes ces formes en commençant d'abord par offrir de l'eau potable aux populations vulnérables.

Me. AQUEREBURU, le Maire de la commune des Lacs1 a remercié l'ONG AOIB et son partenaire financier pour leur générosité à l'égard de la commune des Lacs1 et plus particulièrement à l'égard des localités bénéficiaires. Il a également, au nom de toute la population et des élèves, promis de bien prendre soin des infrastructures réalisées.

M. Norbert Daté Benissan-Tétévi, le préfet des Lacs a pour

sa part félicité l'ONG AOIB et son Président pour son accompagnement vis-à-vis de la politique du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Même son de cloche au Lycée d'Ahepé. Les élèves, parents d'élèves, autorités administratives et religieuses, enseignants ont tous au nom du proviseur du Lycée salué l'ONG donateur pour cette infrastructure qui va accueillir déjà le 15 mai les candidats pour le compte de l'examen du probatoire.

Rappelons que ce projet a été financé par Qatar Charity, partenaire de l'ONG AOIB à un coût total de cinquante-quatre millions deux cent trente-cinq francs (54.000.235) CFA.

Kahf DJOBO

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités

Référencé à l'Ofpra/14/03/01/HAC

Siège: Adidadidin, PAwéz prolongé,

2ème carrefour après Pharmacie

Le Galion

Directeur de Publication:

Hadj TCHAGNAO Arimiyaoo
Tel: 91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs :

Tchagnao

EI Hadj Arimiyaoo

Agbékponou Junior

Ramzad

Marcine Tchagnao

Pierre Pouli

Imprimerie:

La Colombe

Tirage :

2.000 exemplaires

Financement des projets de développement

Le Togo obtient des prêts de plus de 32 milliards FCFA

Deux conventions de prêts de plus de 32 milliards FCFA pour la mise en œuvre des projets relatifs aux pistes rurales et de gestion des déchets ont été signées par le Togo, le 12 mai 2022 à Lomé. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du financement du Projet Environnement Urbain de Lomé 4e phase (PEUL IV), du Programme d'Appui aux Pistes Rurales 2e Phase (PAPR II), convenues entre l'Etat togolais et l'Agence Française de Développement (AFD) et l'avant N°1 au contrat d'aide financière avec la KFW.

Destinée au financement partiel de la quatrième phase du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL IV), la première



Une vue de l'assistance lors de la cérémonie

Echange de documents après la signature

convention, s'élève à un montant de 20 millions d'euros, soit environ 13,2 milliards de FCFA. La deuxième d'un montant de 30 millions d'euros équivalant à 19,678 milliards de FCFA est destinée au financement partiel du Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR II).

Lors de la signature de ces conventions, le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya a indiqué que le projet

PEUL, lancé en 2006, vise à améliorer les conditions de vie des habitants de l'agglomération du grand Lomé. Il a également rappelé que grâce aux projets PEUL I et PEUL II, les filières de collecte et de pré collecte de déchets ont été restructurées. Selon le ministre Sani Yaya, ces deux premières phases ont permis également, la construction d'un Centre d'Enfouissement Technique moderne à Aképé

et l'aménagement de points de regroupement intermédiaires dans le grand Lomé.

La troisième phase du projet permettra d'améliorer la salubrité urbaine, à travers la mise en sécurité environnementale de l'ancienne décharge d'Agoè-nyivé et le renforcement des capacités administratives et financières de la municipalité du grand Lomé. A travers le PEUL IV, l'objectif est de consolider les

acquis des phases précédentes, afin d'améliorer durablement la qualité du cadre de vie des populations du grand Lomé.

Le Ministre Sani Yaya a aussi rappelé que pour le Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR), il vise l'amélioration significative de l'accès des ménages et des producteurs agricoles aux intrants et aux marchés, à travers la construction de 2000 km de pistes rurales.

Le ministre de l'économie et des finances a souligné que ce programme de connectivité est déployé en deux phases, à savoir le PAPR 1 en cours d'exécution et le PAPR 2, qui a fait objet de la convention signée.

LA REDACTION

Attaque terroriste contre le Togo

Le Président de la COJED, Kovi Adanbounou, appelle les populations à collaborer avec le gouvernement

En l'espace de 6 mois, le Togo notre pays a été victime d'attaques violentes des Djihadistes. Si la Première tentative s'est soldée par un échec, la deuxième par contre a fait des victimes dont des morts et des blessés. Le terrorisme, cette hydre qui n'épargne aucun pays du monde a donc endeuillé le Togo, pays de paix et de stabilité. Les informations officielles font état de que ce sont des individus lourdement armés qui ont attaqué le poste de sécurité des Forces armées togolaises (FAT) de Kpinkankandi, localité située dans la préfecture de Kpendjal (frontière Togo-Burkina).

Au regard de ces faits douloureux, tout est désormais clair que ces réseaux de terreur ne laissent plus la chance à aucun pays de la sous-région. Le gouvernement avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), ne se donnent pas de répit. Avec le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé en tête, les FDS se déploient pour garantir la quiétude de tous. Plusieurs fois, le gouvernement en a appelé à la collaboration de toutes les forces vives de la



Kovi Adanbounou, Pdt d'honneur de COJED et DG d'ANTASER

nation. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il faut de partout lancer l'alerte pour préserver la stabilité du pays. La COJED (Coalition des Organisations des Jeunes contre l'Extrémisme Violent) en lutte contre le fléau depuis des mois ne saurait rester muette. Face à cette attaque dont a été victime le Togo, le Président d'honneur de COJED et DG d'ANTASER et Maire d'Agoè Nyivé 1, Kovi Adanbounou a lancé un appel à la mobilisation des jeunes et par ricochet de toute la population togolaise. " Nous devons nous mobiliser ensemble pour sensibiliser nos jeunes à se retenir de se lancer dans ces réseaux de malfaiteurs " a insisté le Maire d'Agoè Nyivé 1. Le Président d'honneur de COJED sensibili-

se en rappelant que " la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme est un combat quotidien au cœur duquel il faut impliquer les populations à la base.

La condamnation est unanime au sein des forces vives de la nation qui soutiennent les Forces de Défense et de Sécurité dans cette épreuve difficile. Au niveau de la commission de la CEDEAO, c'est avec consternation, que les premiers responsables ont appris cette violente attaque terroriste. La Commission a également condamné et exprimé, au nom des Institutions de la Communauté, ses condoléances aux familles éprouvées, au Gouvernement et au peuple Togolais et souhaité prompt rétablissement aux blessés.



L'organisation sous régionale a salué l'engagement résolu des Autorités Togolaises dans la protection du territoire national et réitère sa détermination à accompagner leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Au regard de ces condamnations, il y a lieu de reconnaître que tous sont unanimes pour soutenir le gouvernement dans la lutte contre le terrorisme.

La solidarité des uns et des autres autour des FDS face à cette attaque prouve à suffi-

sance que le Togo est indivisible devant l'ennemi commun. La question qui se pose est de savoir, quelles approches de solutions pour venir à bout de cette nébuleuse qu'est le terrorisme ?

Dans de pareilles circonstances, une force spéciale sous régionale chapeautée par la CEDEAO doit être mise en place pour partir en guerre contre le terrorisme. Aujourd'hui, il est question de trouver des stratégies pour faire face à ces bandits de grands chemins.

TCHAGNAO



Togo /Gestion des finances publiques

Les travaux d'évaluation prévus pour ce 17 mai

L'assainissement des finances publiques fait partie des priorités du gouvernement togolais sous le leadership du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. C'est dans ce cadre que le ministère de l'économie et des finances organise depuis le début de ce mois, les travaux d'évaluation du système de gestion des finances publiques du Togo. Ces travaux se tiendront selon la méthode PEFA dont les résultats finaux seront disponibles en fin d'année 2022. Une cérémonie officielle de lancement de ladite évaluation est prévue le 17 mai 2022, afin de permettre aux experts évaluateurs de débuter les travaux d'évaluation. Cette cérémonie verra la participation des acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Compte tenu de l'importance que revêt une telle rencontre, retrouvez ci-dessous l'intégralité du communiqué de presse...

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'économie et des finances organise, depuis le début du mois de mai 2022, les travaux d'évaluation du système de gestion des finances publiques du Togo selon la méthodologie PEFA dont les résultats finaux seront disponibles en fin d'année 2022. Afin de permettre aux experts évaluateurs de débuter les travaux d'évaluation, une cérémonie officielle de lancement de ladite évaluation est prévue le 17 mai 2022 à l'hôtel de 2 février à 9 heures. Cette cérémonie regroupera les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le PEFA est un outil d'évaluation dont la méthodologie a été développée en 2005 puis actualisée en 2011 et en

2016. Le Togo a été le premier en Afrique subsaharienne à avoir utilisé cette nouvelle méthodologie de 2016. Cette méthodologie consiste à évaluer une série d'indicateurs pertinents qui permettent d'évaluer tout le système et les processus de gestion des finances publiques y compris le partage des informations avec le public.

La réalisation de cet exercice s'inscrit dans une démarche vertueuse impliquant les autorités togolaises et les partenaires techniques et financiers. L'objectif est d'avoir une photographie du système des finances publiques et de mesurer sa performance. C'est un précieux outil qui aidera les autorités à élaborer ou à actualiser leur programme de réforme en vue de maintenir la discipline

budgétaire, de promouvoir une allocation stratégique des ressources publiques et d'assurer une prestation efficace des services publics.

Il convient de préciser que le Togo a réalisé sa première évaluation du système des finances publiques en 2008. Cette évaluation a été réalisée après la reprise en 2008 de la coopération économique et financière avec la communauté internationale. Elle a permis aux autorités togolaises d'élaborer une stratégie de réforme en 2010 assortie d'un plan d'actions.

La seconde évaluation PEFA s'est déroulée en 2016 et a permis d'établir le plan d'action 2017-2021 sur la base d'une actualisation du plan d'action précédent. De nos jours, de nouveaux enjeux en matière de gestion moderne

des finances publiques se sont manifestés, notamment la mise en oeuvre des directives portant cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein des Etats membres de l'UEMOA qui traduit la gestion axée sur les résultats. Un des changements majeurs est le fait que le Togo a basculé au budget programme depuis janvier 2021.

Cinq ans après l'évaluation précédente, les autorités togolaises s'engagent à réaliser une nouvelle évaluation du système de gestion des finances publiques pour apprécier les progrès accomplis depuis 2016 et, en même temps, pour disposer d'un diagnostic indépendant et rigoureux pouvant les aider à identifier les faiblesses et les nouveaux enjeux en vue d'actualiser le plan d'actions des réformes



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances des finances publiques.

Par ailleurs, de nouvelles thématiques émergentes se sont ajoutées à l'analyse de la gestion publique et méritent d'être prises en compte. Il s'agit de la prise en compte de la dimension genre et de changement climatique dans la gestion des finances publiques. A cet effet, le Togo réalisera, au cours de cette évaluation :

- un PEFA traditionnel sur la gestion des finances publiques,
- un PEFA genre,
- un PEFA climat.

La présente évaluation couvre les exercices 2018-2020. Elle permettra d'améliorer encore davantage l'assainissement de la gestion des finances publiques dans la perspective de mise en oeuvre des projets portés par le Togo et contenus dans la Feuille de route gouvernementale 2025. La rencontre de mardi marque la première étape de cette évaluation. D'autres étapes suivront.

La mise en oeuvre de ces activités permettra à notre pays de disposer de nouvelles bases pour apprécier la performance de la gestion des finances publiques, la prise en compte du genre et de changement climatique dans la gestion publique.

Cette évaluation se fera avec l'appui de différents partenaires techniques et financiers. Ainsi, l'Union européenne finance cet exercice via le recrutement des évaluateurs indépendants et l'organisation des ateliers. Elle sera impliquée, avec d'autres PTFs notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, l'Allemagne et le Secrétariat PEFA dans le suivi du déroulement de l'exercice.

A cet effet, le Ministre de l'économie et des finances remercie tous les partenaires techniques et financiers du Togo pour leur accompagnement dans la mise en oeuvre des réformes de la gestion des finances publiques.

Graves litiges fonciers au Togo et en Afrique :

Comment y mettre définitivement un terme ?

Les juges, dans notre pays le Togo, sont quasiment submergés par ces lourds différends qui opposent les communautés, les collectivités ou les individus à cause notamment du foncier un peu partout dans les grandes et principales villes du territoire national. Si ce ne sont pas les doubles-ventes délibérément orchestrées, ce serait alors, de faux vendeurs ou carrément de grands nantis qui ont acheté des larges terrains, en ville ou à sa périphérie et qui ont acté de force, le déguerpissement des communautés entières de l'espace ainsi acquis...

Les différends liés au foncier dans nos communautés sont si sérieux, compliqués et multiples, notamment face à certains juges malheureusement vulnérables à la corruption, à l'intimidation ou à l'influence, que les gouvernements de notre pays ont plutôt opté pour la mise en place du conseil consultatif foncier, en vue d'y mettre



Une vue aérienne d'une ville togolaise

un terme définitif.

Ainsi, pendant que le Togo s'emploie à la mise en place d'une telle structure en vue de plancher plus sérieusement et plus rigoureusement sur ce volet social particulièrement préoccupant pour nos pays, le Bénin a plutôt embrayé sur la création, carrément, d'une cour spéciale, chargée exclusivement de la question foncière.

L'idée en sourdine, est de former les juges, de les spécialiser sur les questions foncières et de leur assigner cette mission sacerdotale de résoudre définitivement, par le droit et

la loi, toutes les difficultés liées à la gestion des terres au Bénin. Toutes ces initiatives, à vrai dire, sont bonnes et rendent compte du fait que les gouvernements de nos différents pays, prennent véritablement au sérieux, ce volet de la vie sociale, qui est très pollué et gangrené par de sérieuses secousses dont l'enflement continu, risque de porter un coup sérieux à la cohésion sociale et aux principaux fondamentaux du Vivre Ensemble.

Mais en attendant la mise en place effective de ces structures dont le fonctionnement nous

permettrait une appréciation plus avisée et plus raisonnée de leur impact sur nos sociétés, il nous semble opportun, par pur bon sens et par sens de pragmatisme, de relativiser l'efficacité absolue de ces initiatives, bien que salutaires et louables.

Leur efficacité, selon toute vraisemblance, risque d'être difficile à matérialiser, en l'occurrence dans un écosystème où, en général, les esprits des citoyens, quels qu'ils soient, sont autant rattachés à la quête systématique des terres, comme un bien incontournable, notamment pour des besoins d'habitation.

En effet, les enquêtes ont clairement prouvé qu'aussi bien au Togo qu'au Bénin ou ailleurs en Afrique, ces litiges fonciers sont souvent récurrents principalement en ville ; ce qui corrobore la thèse selon laquelle, ils sont fondamentalement liés au besoin crucial de logement des citoyens plutôt

Suite à la page 7

Coopération :**Le Japon assiste le Togo en produit alimentaire**

Depuis des années, le Togo et le Japon ne cessent de renforcer leurs liens d'amitié et de coopération. Les liens qui se démontrent une fois encore par l'assistance alimentaire que le Japon a eu à apporter au Togo au titre de l'année fiscale 2020. Une assistance qui a été marquée par la remise officielle du riz du Projet d'Aide Alimentaire KR 2020. C'est le directeur de cabinet du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural du Togo, Komlan Diendiougue qui a reçu ce don. La remise a eu lieu le jeudi 12 mai 2022 au cabinet dudit ministère.

Cette assistance se situe dans le cadre de l'appui du Japon à la réduction de la pauvreté et la disparité à travers le renforcement des services de base.

A travers ce geste, le gouvernement du Japon témoigne de l'excellence des liens d'a-



Remise symbolique de don

mitié et de coopération qui existent entre lui et le Togo. Ce don traduit également l'engagement du Japon à consolider davantage ses liens pour le bien-être des deux peuples.

C'était une occasion pour Shimizu Shuji, premier secrétaire et chef de la coopération économique de l'Ambassade du Japon au Togo de souligner que l'assistance alimentaire a deux

effets principaux. Selon lui d'une part, elle permet de soulager directement les populations touchées par la pénurie alimentaire à travers la fourniture de riz à prix abordable. Et d'autre part, de pouvoir financer des projets du gouvernement togolais dans le cadre du développement économique et social du pays à travers les fonds de contrepartie générés par la

vente du riz. Il a souhaité que le riz fourni dans le cadre de cette assistance parvienne le plus rapidement que possible aux populations togolaises. Le directeur de cabinet du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural du Togo, Komlan Diendiougue a pour l'occasion salué ce geste venant du Japon.

C'est le lieu pour lui, de

rappeler l'importance des projets KR dans la vie des populations togolaises. Des projets qui selon lui, permettent d'acquérir des céréales notamment le riz blanc, pour les mettre à disposition des populations à des prix abordables sur l'ensemble du territoire national, de réduire ainsi structurellement le déficit en riz et de surcroît de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et enfin améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Au-delà de la mobilisation des vivres au profit des populations togolaises, il a souligné également que les Projets KR permettent aussi de constituer des fonds de contrepartie qui servent à financer des projets de développement socio-économique pour le bien-être des populations.

Elom

Secteur minier :**Des inspecteurs des impôts de la sous-région outillés sur l'audit et le contrôle fiscal**

Depuis le lundi 09 mai dernier se tient à Lomé la formation des inspecteurs des impôts sur " l'audit fiscal basé sur les risques dans le secteur minier à l'aide des techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) ". L'initiative a été portée par le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA/WATAF), en collaboration avec la GIZ et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Améliorer la transparence de l'information dans le secteur minier africain, est devenu une priorité de la



Une vue de l'assistance lors des travaux

communauté internationale. Par des mesures ciblées, les Etats membres de la CEDEAO veulent réduire l'évasion fiscale dans le secteur minier et accroître leurs recettes fiscales. Une ambi-

tion qui demande la conjonction de tous les acteurs afin d'atteindre les résultats escomptés.

La formation de Lomé permettra de fournir aux participants et à travers leur

administration fiscale respective, les compétences et techniques nécessaires afin qu'ils puissent être capables de trier, structurer et analyser électroniquement les données financières et comptables des secteurs miniers. C'est également le lieu pour l'organisation de renforcer les " capacités techniques et opérationnelles des participants venus de la sous-région ouest africaine, en vue de leur permettre de mieux cerner " le secteur minier, une " niche fiscale " sous-exploitée. A travers cette formation, le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou

Tchadié a profité de l'occasion pour rappeler aux uns et aux autres les grands chantiers engagés par l'Etat togolais. Il a rappelé le cas du Plan National de Développement (PND), couvrant la période 2018-2022, qui vise à transformer structurellement l'économie togolaise.

Ce qui selon lui, a amené le Chef de l'Etat à faire son cheval de bataille le socle de développement inclusif en mettant plus d'accent sur le civisme fiscal de tous. Ouvrant les travaux de cet atelier, le représentant du ministre togolais de l'Economie et des finances, Kossi Tofio, a invité les participants " à prendre activement part aux travaux de cette rencontre internationale, afin que leurs capacités soient renforcées pour permettre à leurs Etats de collecter de façon performante et optimale les ressources nécessaires pour mieux répondre aux besoins de développement économique et social sans cesse croissants ".

Elom



Photo de famille des participants

La fibre optique désormais accessible au plus grand nombre :

Togocom répond aux différents besoins d'accès à l'Internet

Leader de la téléphonie au Togo, Togocom ne cesse d'innover pour se rapprocher davantage de sa clientèle. Pour des services de qualité, Togocom veut arriver à mieux répondre aux différents besoins d'accès à internet haut débit exprimés par les uns et les autres. C'est ainsi que la société a mis à l'endroit de sa clientèle de nouvelles offres Fibres. Offres qui ont été présentées au public le mardi 10 mai dernier dans ses locaux.

De nos jours, l'utilisation d'internet amène tout un chacun à effectuer beaucoup de choses. Plus le besoin est grand, plus l'on a besoin de bande passante c'est-à-dire plus de vitesse. Conscient de ce



Sémé K. Amédéon, Senior Manager Marketing & Business Solution TOGOCOM (g)

besoin, Togocom n'a pas hésité un seul instant à réadapter son catalogue d'offres afin de répondre à tous les besoins de sa clientèle.

Pour Togocom, la fibre est essentiellement considérée comme vecteur économique, social ou éducatif qui lie chaque acteur sur le territoire

national.

Ce qui justifie le lancement de son nouveau catalogue fibre qui permet d'introduire une offre 10Mbps à 15.000 FCFA/mois. Une offre grand public qui induit l'accessibilité de l'internet fixe partout. Selon Togocom, cette offre permettra à tout le monde

d'accéder à internet à la maison dans les boutiques. Et ceci pour plus de productivité et de convivialité et aussi de confort.

En plus de ces offres, Togocom pour une première fois, introduit sur le marché l'offre de 200 Mbps et 300 Mbps de vitesse pour les clients plus exigeants en matière de performance.

Ainsi le Pro Plus de 200 Mbps est à 125.000 FCFA/mois et le Pro Cyber de 300 Mbps à 200.000 FCFA/mois avec les frais d'accès toute offre confondue à 25.000 FCFA.

Pour tout le monde, l'opérateur propose l'offre Silver, Gold et Platinum. Avec le premier, le client bénéficie jusqu'à

10Mbps à 15.000 FCFA/mois. L'offre Gold donne accès 25Mbps à 25.000 FCFA/mois et le Platinum 60 Mbps à 30.000 FCFA/mois. Les professionnels ont le choix entre l'offre Pro Small et le Pro. Le Pro Small donne jusqu'à 80Mbps à 55.000 FCFA/mois tandis que le Pro offre 100 Mbps à 75.000 FCFA/mois.

Avec ces nouvelles offres, la société précise que "chaque profil client, qu'il soit un particulier, un professionnel ou une entreprise, la puissance de la fibre répond et s'adapte désormais à chaque besoin suivant les usagers et les exigences en matière de solution de communication électronique".

Elom

SAFER
Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier

La SAFER

La Société autonome de financement routier (SAFER), un fonds émanant pour ce dernière génération, est une institution du gouvernement togolais, intégrée au secteur routier dans le cadre d'un accord international.

Créée par décret N° 2012-023/PR du 26 mars 2012, la SAFER est en effet, un établissement public, dont l'objectif principal, politique, est de maintenir l'état des routes et autoroutes.

Elle dispose de plusieurs installations disposées à savoir un conseil de surveillance, qui est chargé d'assurer la bonne gestion des infrastructures et les charges correspondantes et les infrastructures communales (les Postes et les Transporteurs), les routes nationales et l'urbanisme. Elle assure donc l'un conseil d'administration composé de trois représentants du gouvernement, de deux représentants du secteur privé et six élus représentants des usagers de la route. La SAFER est également dotée d'une direction, administrateur du budget de la société et

responsable de sa gestion devant le conseil d'administration.

Elle se fait représenter sur toute l'étendue du territoire national par des postes de péages, entièrement gérés par la route nationale N°1 à Cacaveli et le poste de péage de Dôfia, avec à charge de la collecte des fonds auprès des routiers, ainsi que d'autres moyens de collecte. Elle se fait aussi identifier par le terrain par des usagers d'autoroute, usagers de l'autoroute des routes et du corriego des voies publiques.

SAFER est également un client de « GIC Africa Online », qui lui offre ses services en termes de transmission de données, notamment dans ses investissements à leurs propres usages ou ceux d'autre partenaires. La SAFER le GATF est membre de l'Association des Fonds d'entretien routier africain (AFERAC), et fait partie de celle-ci. Cela facilite l'échange d'expériences et de bonnes pratiques de l'AFERAC, en fonctionnant sous régional de la même organisation.

ENTRETIEN ROUTIER
GESTION DES POSTES DE PEAGES
APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Route nationale n°1 (Agoè Cacaveli) Lomé-Togo BP.8646 Tél: +228 22 51 88 55

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES

Deux Trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'ivoires déférés à la prison civile de Lomé

Deux présumés trafiquants spécialisés dans le commerce illégal de défenses d'éléphants arrêtés en possession de deux défenses d'éléphant le vendredi 6 mai dernier dans un quartier périphérique de la capitale du Togo, ont été déférés mardi 10 mai 2022, à la prison civile de Lomé.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déférés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourtent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, ont d'abord été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de deux défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sachet dissimulés sous les aisselles.

Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes. Les produits de chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendues par la suite à des trafiquants, qui s'occupent de leur commercialisation illicite à travers des réseaux de trafiquants plus importants.

En réalité, le braconnage est encouragé par les trafiquants, qui fournissent aux braconniers armes, munitions et outils pour la chasse. Le braconnage est la partie émergée de l'iceberg, alors que le manque d'intérêt flagrant pour la partie immergée, soit les trafiquants, permet aux braconniers de continuer à prospérer.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environ-



Les deux présumés trafiquants pris en possession de leur butin

nement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires

en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code".

Graves litiges fonciers au Togo et en Afrique :

Comment y mettre définitivement un terme ?

Suite de la page 4

qu'à autre chose.

Ainsi, pour résorber définitivement un tel phénomène totalement ambiant qui constitue une vraie gangrène pour nos sociétés, il serait plus recommandable, à notre sens, de travailler principalement sur une politique plus organisée et plus maîtrisée d'acquisition de logement, en ville, qui va définitivement extraire de l'esprit du citoyen, l'impératif de conquérir la terre avant d'en disposer. Ceci implique, indubitablement, le recours à des immeubles en hauteur, à même d'absorber plusieurs foyers à la fois, à travers des appartements décents, qui remplaceront valablement, des petites cases ou bâtiments que les citoyens montent de façon disparate et anarchique, un peu partout dans nos villes.

Il est en effet de notoriété publique que c'est cette option pratique que tous les pays à économie forte, identifiés aujourd'hui sous l'étiquette de "pays développés", ont fait afin d'en finir pour de bon avec le cauchemar lié aux litiges fonciers sur leur territoire.

Une telle option est si recommandable et judicieuse qu'elle épargnera l'État du risque évident d'une occupation anarchique des terres disponibles pour des raisons d'habitations, qu'elle évitera aussi aux citoyens eux-mêmes,

le stress et l'angoisse qu'engendre cette conquête de lopins de terre. Mais ce n'est pas tout.

Cette option qui, par expérience, reste très recommandable, sera également un vrai gage de sécurité pour tous les citoyens habitant nos villes qui les mettra à l'abri des longs périodes qu'ils sont bien obligés, jusqu'à ce jour, de parcourir quotidiennement avec tous les risques, avant de rejoindre aussi bien le centre-ville que leur lieu de service.

En outre, elle va, en plus de dissiper drastiquement les tensions sociales inutiles, laisser une marge de terres disponibles à l'État à des fins plus utiles, notamment dans l'agriculture ou la production industrielle indispensable pour la construction de l'économie de nos pays.

Les avantages liés à une telle politique maîtrisée de logement dans les villes au Togo tout comme un peu partout en Afrique sont si immenses et attendus, qu'il serait forcément fastidieux de les énumérer de façon exhaustive, à partir d'un simple article de journal.

Mais la certitude reste marquée qu'ils vont concourir à réorganiser de fond en comble, les habitudes de vie de nos sociétés en les orientant désormais vers la modernité tout en résolvant l'essentiel des

Et, l'article 796 de ce même code énonce en ses dispositions : " Quiconque fait circuler, vend, importe, exposte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines "

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une

part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

EAGLE-Togo

la continuité de la vie et à la transmission de ce bien que nous confère la nature sont si fortes que nos gouvernements ont l'impératif devoir d'y veiller sans faille, ni complaisance, avec des mesures rigoureuses et efficaces qui sensibilisent les populations et les assignent à une discipline dans l'exploitation de nos terres ainsi gracieusement reçues en héritage.

En tout, les initiatives actuelles visant la création au Togo d'un conseil consultatif foncier, ou d'une cour spéciale chargée des questions foncières au Bénin, sont bonnes mais largement insuffisantes pour résorber définitivement et dans le fond, les problèmes liés à l'exploitation opportune de la terre. Il faudrait nécessairement initier des politiques qui permettent aux citoyens de changer radicalement le regard actuel qu'ils portent sur cette terre et qui les pousse à la convoiter sans retenue pour des raisons d'habitation.

Les gains d'une telle vision prospective des dirigeants afférente à la gestion judicieuse de la terre, sont si immenses qu'il ne serait pas adroit d'en renoncer ou de manquer d'en prendre audacieusement l'initiative, dès maintenant, quoi qu'il en coûte ! Car le bien-être et l'avenir même de nos sociétés actuelles et futures en dépendent littéralement...

Luc Abaki



Réseau fixe et mobile le plus rapide du Togo

La puissance de La Fibre pour les Pros !

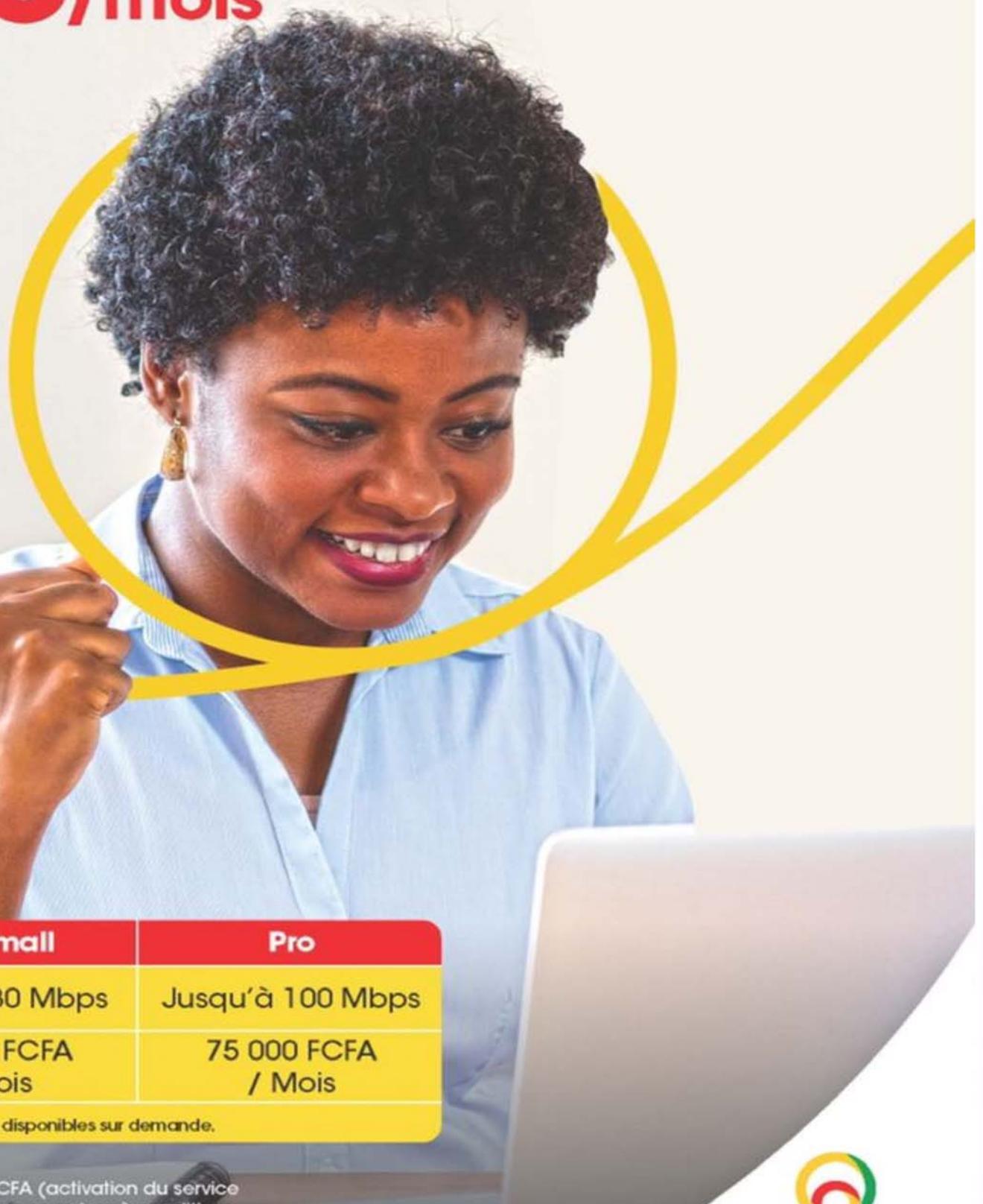
À partir de

55000 FCFA/mois

La Fibre

119/888

ou en agence/commercial itinérant



Offres	Pro small	Pro
Débits	Jusqu'à 80 Mbps	Jusqu'à 100 Mbps
Tarifs	55 000 FCFA / Mois	75 000 FCFA / Mois

Options professionnelles disponibles sur demande.

Installation gratuite. Frais d'accès : 25 000 FCFA (activation du service et mise à disposition d'un modem WiFi). Offres soumises à conditions.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg



**Togocom
Business**



Vos supermarchés restent ouverts !!!
Ne relâchons pas la vigilance !
Continuons les gestes barrières

Adidogomé - Agoé Assiyéyé - Baguida - Boulevard - Cassabianca - Grand Marché - Millénium - Okavango



LE CHAMPION, ENTREPRISE CITOYENNE

Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !

